

Cahier de vacances : Mode d'emploi

Ce fascicule a pour objectif de vous préparer à votre entrée en spécialité HGGSP en classe de terminale mais devra aussi être conservé durant l'année scolaire.

Votre cahier est découpé selon les 6 thèmes du programme et subdivisé en 4 catégories :

1. **Présentation synthétique du thème** : il ne s'agit, bien sûr, pas d'un contenu exhaustif qui vous dispensera de prendre des notes tout au long de l'année (!)
2. **Suggestions de ressources** (film, podcast, documentaire) : les films ne transcrivent pas une réalité, ce sont des œuvres artistiques qui rendent compte et témoignent d'une certaine vision d'événements passés (mis en récit, racontés d'une certaine manière). Ils sont la création d'un-e réalisateur-trice, qui a fait des choix et a un avis. Ils ne sont pas la réalité filmée, mais une reconstruction : pensez donc à faire usage de votre esprit critique. Certains des films peuvent contenir des scènes de violences.
⇒ **Pour chaque thème, choisissez au moins un film et un podcast à regarder ou écouter cet été !**
3. **Tableau de prise de notes concernant l'actualité pour chaque jalon** : par souci de praticité vous constaterez que le tableau est assez exigü. Ne vous empêchez pas de prendre un petit carnet que vous dédierez à un suivi régulier de l'actualité. Nous vous invitons à y noter des dates, citations, ou toute autre information susceptible d'être utilisée dans le cadre d'une rédaction ou de votre Grand Oral.
4. **Exercices d'entraînement** : ces devoirs peuvent être réalisés cet été pour vous permettre de conserver de bonnes habitudes de réflexion et d'argumentation. Vos enseignants seront disposés à corriger vos travaux à la rentrée.

Vous trouverez à la fin de votre cahier une **présentation de l'épreuve du Grand Oral** ainsi qu'une **marche à suivre pour trouver votre sujet**.

Bonnes révisions et, surtout, bel été !

Table des matières

Thème 1 – De nouveaux espaces de conquête.....	4
Présentation synthétique du thème.....	5
Axe 1 : Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités.....	5
Axe 2 : Enjeux diplomatiques et coopérations.....	6
Conclusion : La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans	7
Suggestions de ressources	8
Exercices d'entraînement.....	10
Sujet de dissertation	10
Sujet d'étude critique de documents	10
Thème 2 – Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution	11
Présentation synthétique du thème.....	12
Axe 1 : La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux.....	12
Axe 2 : Le défi de la construction de la paix	13
Conclusion : Le Moyen-Orient : conflits et tentatives de paix.....	14
Suggestions de ressources	15
Exercices d'entraînement.....	17
Sujet de dissertation	17
Sujet d'étude critique de documents	17
Thème 3 – Histoire et mémoires.....	18
Présentation synthétique du thème.....	19
Axe 1 : Histoire et mémoires des conflits	19
Axe 2 : Histoire, mémoire et justice.....	20
Conclusion : L'histoire et les mémoires du génocide des juifs et des Tsiganes	21
Suggestions de ressources	22
Exercices d'entraînement.....	24
Sujet de dissertation	24
Sujet d'étude critique de documents	24
Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques	25
Présentation synthétique du thème.....	26
Axe 1 : Les usages sociaux et politiques du patrimoine	26
Axe 2 : La préservation du patrimoine, entre tensions et concurrences.....	27
Conclusion : La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection.....	28
Suggestions de ressources	29

Exercices d'entraînement.....	32
Sujet de dissertation	32
Sujet d'étude critique de documents	32
Thème 5 – L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire	34
Présentation synthétique du thème.....	35
Axe 1 : Exploiter, préserver et protéger l'environnement	35
Axe 2 : Le changement climatique : approches historique et géopolitique.....	36
Conclusion : Les États-Unis et la question environnementale	37
Suggestions de ressources	38
Exercices d'entraînement.....	41
Sujet de dissertation	41
Sujet d'étude critique de documents	41
Thème 6 – L'enjeu de la connaissance	43
Présentation synthétique du thème.....	44
Axe 1 : Produire et diffuser des connaissances.....	44
Axe 2 : La connaissance, enjeu politique et géopolitique.....	45
Conclusion : Le cyberspace : conflictualité et coopération entre les acteurs	46
Suggestions de ressources	47
Exercices d'entraînement.....	49
Sujet de dissertation	49
Sujet d'étude critique de documents	49
Grand Oral.....	50

Thème 1 – De nouveaux espaces de conquête



Axe 1 : Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

A / L'humanité à la conquête de nouveaux espaces

Les sociétés humaines se sont très tôt projetées en mer et ont longtemps rêvé de pouvoir en faire autant dans les airs et au-delà. Loin d'être motivée par un seul souci d'exploration, cette volonté d'accéder à de nouveaux milieux est étroitement liée à des appétits de richesse et de puissance. En mer comme dans l'espace, la volonté de conquête n'est donc jamais loin de la volonté de découverte.

Les espaces maritimes ont de longue date fait l'objet d'une exploitation humaine. Jadis surtout utiles pour la pêche, les océans sont aujourd'hui convoités pour les ressources fossiles qu'ils renferment, notamment les hydrocarbures. Dans un monde où les lieux de production et de consommation des biens sont de plus en plus distants, ils sont aussi des lieux d'intense circulation de matières premières et de produits manufacturés.

L'espace extra-atmosphérique n'est devenu accessible aux hommes que dans la seconde moitié du XX^e siècle. Depuis lors, de nombreux satellites ont été placés sur orbite. Ils sont devenus indispensables dans de nombreux domaines comme les télécommunications ou la géolocalisation.

B / Affirmer sa puissance sur mer et dans l'espace

La capacité à se déployer sur les océans et dans l'espace est à la fois une manifestation et un instrument de la puissance d'un État. Il faut en effet disposer de capitaux économiques et d'un savoir-faire technologique importants pour être en mesure de s'y imposer. En retour, l'accès aux océans et à l'espace extra-atmosphérique permet de créer des richesses et de faire progresser la maîtrise technologique.

Aucune grande puissance militaire ne peut se permettre de négliger l'élément naval. La mer est en effet un des moyens les plus efficaces de projeter sa puissance sur un théâtre d'opérations lointain, notamment par le recours à des porte-avions. Elle est aussi au cœur de la dissuasion nucléaire dans la mesure où elle est sillonnée par des SNLE qui garantissent aux États qui en disposent la capacité de riposter à une attaque.

Depuis la guerre froide, la conquête spatiale est la vitrine par excellence de la puissance. URSS et États-Unis ont longtemps considéré que leurs succès dans ce domaine, auxquels ils donnaient un large écho médiatique, illustraient la supposée supériorité de leurs modèles respectifs.

C / Les rivalités de puissance en mer et dans l'espace

Parce qu'elles sont des leviers de puissance, la maîtrise des mers et celle de l'espace font l'objet d'intenses rivalités entre États. Chacun cherche à faire plus et mieux que ses rivaux dans ces domaines. Pour cela, les États ont parfois recours à l'espionnage ou à des transfuges, à l'image de l'ingénieur allemand Wernher Von Braun devenu américain dans les années 1950.

La première puissance navale globale a été le Royaume-Uni qui dominait le monde grâce à ses marines marchande et militaire au XIX^e siècle. Au XX^e siècle, il a été dépassé par les États-Unis qui exercent aujourd'hui une hégémonie sur les mers du monde. La Chine engage d'importants investissements pour tenter de rattraper son retard.

L'exploration spatiale a longtemps été dominée par les États-Unis et l'URSS. Les Européens ont contesté ce duopole via la création de l'Agence spatiale européenne (ASE), qui demeure toutefois un acteur de second plan. Depuis les années 2000, l'Inde et la Chine investissent massivement afin d'affirmer leur nouveau statut par des exploits dans l'espace. Dans les pays occidentaux, la tendance est plutôt à un désengagement de l'État de la conquête spatiale au profit des acteurs privés du *New Space*.

Axe 2 : Enjeux diplomatiques et coopérations

A / Des négociations diplomatiques pour encadrer les rivalités interétatiques

Les perspectives d'exploitation des nouveaux espaces de la conquête océanique et spatiale attisent les rivalités entre États. Ces nouveaux espaces de conquête offrent aux États une grande liberté d'entreprise et de revendication. En 1945, le Président Truman proclame les droits exclusifs des États-Unis sur les ressources marines au large de leurs côtes. Un mois après le lancement du premier satellite Spoutnik par les Soviétiques le 4 octobre 1957, les Nations unies débattent des conséquences juridiques de cette activité spatiale.

Sous l'égide de l'ONU, les États dialoguent et s'accordent sur des règles communes de la conquête pour en limiter les dérives. Au cours de négociations, des diplomates, des scientifiques, des juristes de chaque État débattent et rédigent des lois. Entre 1956 et 1982, trois Conférences des Nations unies sur le droit de la mer sont réunies. En 1958, l'ONU crée à l'initiative des États-Unis un Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA), une instance de dialogue et de coopération pour éviter que la course à l'espace ne devienne conflictuelle.

B / Le droit international définit une gouvernance de l'espace et des océans

La volonté commune des États-Unis et de l'Union soviétique d'aboutir à une utilisation pacifique de l'espace a permis aux Nations unies de définir et d'adopter en 1967 un « traité de l'Espace ». Ce traité garantit le libre accès de tous les États à l'espace extra-atmosphérique qui n'appartient à personne, mais leur interdit de s'approprier des astres, considérés comme des biens communs de l'humanité. Le traité sur la Lune de 1979 vient confirmer ce principe. En 2015, cependant, les États-Unis adoptent le *Space Act*, une loi autorisant les entreprises privées américaines à exploiter les ressources naturelles des astres.

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) signée en 1982 à Montego Bay est une véritable « Constitution des océans ». Elle fixe la largeur de la mer territoriale (12 milles marins), crée la ZEE (200 milles), et définit la haute mer dont les fonds marins sont considérés comme « patrimoine commun de l'humanité ». La CNUDM concilie volonté de territorialisation et respect de la liberté des mers et de leur protection. Elle oblige les États à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques (négociations, Tribunal international du droit de la mer).

C / Les coopérations internationales rendues nécessaires par des intérêts communs

Les difficultés techniques et financières conduisent les États-Unis en 1984 à proposer à leurs alliés une coopération pour élaborer une station spatiale internationale (SSI). Les agences spatiales européenne, canadienne et japonaise contribuent à la réalisation de la station. Avec la fin de la guerre froide, la Russie rejoint le projet de SSI. Chacun des quinze pays associés à la fabrication de la SSI dispose du droit d'y envoyer des astronautes. Dans une logique de privatisation de la station, les États-Unis souhaitent cesser de financer la SSI à partir de 2025.

La haute mer est un espace de liberté dont l'exploitation et la préservation nécessitent une coopération internationale. L'ONU organise entre 2018 et 2020 une conférence intergouvernementale pour enrichir la CNUDM. L'objectif est de concevoir un instrument juridique contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ). Les États négocient pour la haute mer les règles de l'exploitation des ressources marines et de leur préservation.

Conclusion : La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans

A / Les ambitions maritimes de la superpuissance chinoise

La fin du XX^e siècle marque la volonté de la Chine de devenir une puissance maritime de premier plan. Les dirigeants chinois, Deng Xiaoping (1978-1997) en particulier, considèrent que le développement du pays passe par l'insertion du pays dans la mondialisation du commerce. La sécurisation des mers proches devient dès lors une priorité puisqu'une grande partie des échanges et des approvisionnements, dont dépend la Chine, transite par voie maritime.

Les ambitions maritimes de la Chine s'affirment depuis le début du XXI^e siècle. Outre la défense des côtes, l'objectif des autorités chinoises est de s'imposer sur les océans afin de renforcer la puissance du pays. En mer de Chine méridionale, la Chine militarise des territoires insulaires (îles Paracels et Spratleys). Elle s'impose désormais comme la deuxième puissance navale mondiale derrière les États-Unis et dispose d'une base à l'étranger (Djibouti).

B / Les ambitions spatiales de la superpuissance chinoise

Le XX^e siècle marque l'entrée de la Chine dans la « course à l'espace ». Mao Zedong développe le programme spatial chinois, sous tutelle soviétique jusque dans les années 1960, puis sans aide étrangère. L'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping en 1978 apporte une impulsion nouvelle (« Quatre modernisations ») et la Chine se hisse rapidement parmi les principales puissances spatiales.

Le XXI^e siècle marque l'affirmation de la Chine dans la conquête spatiale. Le pays accumule les succès : il dispose désormais de quatre bases de lancement ; le premier taïkonaute est envoyé dans l'espace en 2003 ; une station spatiale est lancée en 2011 et une sonde chinoise explore la face cachée de la Lune à partir de 2019. Une mission habitée sur la Lune est prévue à l'horizon 2025-2030, ainsi que le lancement d'une sonde sur Mars.

C / Une superpuissance chinoise confrontée à de multiples défis

Les ambitions territoriales de la Chine sont à l'origine de tensions. Les mers de Chine représentent une zone particulièrement instable (risques de conflit avec les États riverains : Japon, Philippines...). Au-delà de ces territoires, la Chine investit sur tous les continents (Afrique en particulier), dans les mers et océans (océan Indien, Pacifique Sud) et convoite désormais les pôles.

La Chine est concurrencée à l'échelle mondiale. Qu'il s'agisse de la conquête des mers et des océans ou de celle de l'espace, les rivalités sont fortes. Les États-Unis en particulier considèrent la Chine comme leur principal adversaire, les deux puissances se disputant la première place dans de nombreux domaines (militaire, technologie, commerce, etc.)

«🎧» Suggestions de ressources

- ***Vigil***, Tom Edge, 2021 (série policière britannique qui suit une enquêtrice écossaise après qu'un meurtre a eu lieu dans le sous-marin chargé de la dissuasion nucléaire, avec en arrière-plan les tensions internes au Royaume-Uni et la géopolitique mondiale).
- ***À la poursuite d'Octobre rouge***, John McTiernan, 1990 (adaptation d'un très bon roman d'espionnage sur la dissuasion nucléaire et les services de renseignement pendant la Guerre froide, très utile aussi pour le thème 6).
- ***Captain Phillips***, Paul Greengrass, 2013 (sur la piraterie et les interventions militaires en mer au large de la Somalie).
- ***First man***, Damien Chazelle, 2018 (biopic sur Neil Armstrong).
- ***Les figures de l'ombre***, Theodore Melfi, 2017 (sur le parcours de trois scientifiques américaines au début des années 1960 à la NASA, adaptation d'un roman).
- ***Navires de guerre : dans l'enfer des combats***, documentaire Netflix en quatre épisodes, 2020 : utile pour avoir un aperçu historique de l'évolution des navires de guerre entre le XIX^e et le XX^e siècles.

La Fabrique de l'Histoire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- Les usages de la mer, épisode 4 surtout ([lien vers le podcast](#))

La Marche des Sciences (France Culture)

- Histoire de la conquête spatiale ([lien vers le podcast](#))

<u>Thème 1 – De nouveaux espaces de conquête</u>		<u>Evénements / Citations</u>
Introduction : Océan et espace : quelles spécificités ?		
Axe 1 – Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités.	<u>Jalon 1</u> – Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...).	
	<u>Jalon 2</u> – Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes	
Axe 2 – Enjeux diplomatiques et coopérations	<u>Jalons 3</u> – Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale.	
	<u>Jalon 4</u> - Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité	
Objet de travail conclusif – La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans.	<u>Jalon 5</u> – Une volonté politique d'affirmation (discours, investissements, appropriations...).	
	<u>Jalon 6</u> – Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde.	



Sujet de dissertation

Sujet : La conquête de nouveaux espaces : rivalités et recomposition des puissances depuis les années 1950

Sujet d'étude critique de documents

Sujet : En vous appuyant sur le document, montrez que la haute-mer est un espace de conquête qui nécessite une coopération internationale pour la gouverner

Le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations unies annonçait l'ouverture d'une conférence intergouvernementale pour l'élaboration d'un instrument juridique sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les espaces situés au-delà des juridictions nationales'. La haute mer et ses ressources ont longtemps été préservées du fait de leur inaccessibilité et d'un certain désintérêt de la part des pays qui ne voyaient dans ses profondeurs qu'un espace quasi désertique. L'évolution de la technologie, qui a aboli les distances comme les profondeurs, ainsi que les découvertes scientifiques, qui ont révélé l'exceptionnelle richesse des fonds marins, ont bouleversé la donne et attisé les convoitises. La haute mer devient le théâtre d'activités humaines dont il convient de gérer le développement, de réguler la compétition, et de limiter l'impact sur l'environnement marin. C'est l'objectif des négociations qui s'ouvrent et durant lesquelles l'ambition de gérer collectivement un bien commun fera face aux aspirations des pays de préserver leurs intérêts et défendre leurs positions. Les thèmes structurants du futur accord sont eux-mêmes le résultat d'une confrontation, et plus tard d'un compromis. Avec les études d'impact environnemental, ces thèmes-aires marines protégées, ressources marines génétiques, renforcement des capacités et transfert de technologie marine constitueront les quatre piliers de l'accord. La gestion des pêches n'en fera pas partie puisque certains États ayant des intérêts dans cette activité s'y sont dès le départ fermement opposés.

Julien Rochette¹, « La haute mer à l'épreuve du multilatéralisme », IDDRI, billet de blog, 3 septembre 2018. 1. En anglais : Biodiversity beyond national jurisdiction (BBNJ).

¹ Julien Rochette est juriste, directeur du programme Océan de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

Thème 2 – Faire la guerre, faire la paix :
formes de conflits et modes de résolution



Axe 1 : La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux

A / La guerre aux XVIII^e et XIX^e siècles : des guerres interétatiques et limitées ?

Au XVIII^e siècle, les États européens se livrent des guerres limitées. Selon le modèle clausewitzien, elles éclatent pour des motifs politiques et permettent d'atteindre des objectifs politiques. Il s'agit de conflits interétatiques et symétriques : les États s'y affrontent avec des armées similaires.

Lors des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, la guerre change de nature. Les conflits deviennent absolus : il s'agit désormais de détruire les forces de l'adversaire grâce à l'utilisation d'une violence illimitée. Ce changement est rendu possible par le recours à la conscription et la force du sentiment national.

Au XIX^e siècle, les conflits se multiplient dans le monde et prennent un nouveau visage. En Europe, l'essor du nationalisme vient menacer l'équilibre des puissances organisé par le congrès de Vienne en 1815. En Asie et en Afrique, les Européens mènent des guerres coloniales où ils bénéficient d'une nette supériorité technique. En Amérique du Sud, des peuples se soulèvent pour obtenir l'indépendance.

B / La guerre au XX^e siècle : la « montée aux extrêmes »

La Première Guerre mondiale est le premier exemple de guerre totale. Conformément au modèle clausewitzien, le conflit éclate pour des motifs politiques et voit s'opposer deux alliances d'États. Mais pour vaincre leur adversaire, ces derniers mobilisent toutes leurs ressources durant une longue période et à un degré jamais atteint auparavant.

Un nouveau palier est franchi lors de la Seconde Guerre mondiale. Les motifs de l'affrontement ne sont plus politiques mais idéologiques et il s'agit désormais d'une guerre d'anéantissement. Les bombardements stratégiques, les massacres et surtout le génocide des juifs et des Tsiganes font des civils les principales victimes du conflit.

Avec la guerre froide, une logique bipolaire inédite se met en place. La dissuasion nucléaire rend impossible un conflit armé direct entre les deux superpuissances, États-Unis et URSS. Dans cette guerre idéologique, la propagande joue un rôle essentiel.

C / La guerre au tournant du XXI^e siècle : nouveaux facteurs, nouvelles logiques

La poursuite des conflits s'explique par de nouveaux facteurs. Les conflits identitaires se multiplient, notamment avec l'affirmation de l'islamisme au Moyen-Orient et le retour des nationalismes en Europe orientale. Le facteur socio-économique joue également un rôle majeur, avec le développement de la piraterie ou du trafic de drogue dans les pays pauvres. Les premières « guerres climatiques » font aussi leur apparition.

Ces guerres contemporaines sont le plus souvent irrégulières. Elles impliquent des acteurs non étatiques (rebelles, pirates, terroristes), qui n'appartiennent pas à une armée régulière et ne

sont pas officiellement entretenus par un État. Ils pourraient représenter une grave menace s'ils utilisaient des armes non conventionnelles.

Des conflits incontrôlables ? La plupart des conflits sont intra-étatiques, ce qui rend difficile l'intervention de l'ONU. En revanche, les États voisins et les grandes puissances interviennent souvent dans ces guerres civiles pour soutenir une milice et défendre leurs intérêts. Dans ces conditions, le droit de la guerre est de moins en moins respecté et les civils sont les principales victimes de ces conflits.

Axe 2 : Le défi de la construction de la paix

A / Faire la paix par l'équilibre des puissances (XVII^e-XVIII^e siècles)

En 1648, les traités de Westphalie mettent fin à la guerre de Trente Ans. Ils donnent au Saint-Empire romain germanique une paix religieuse ainsi qu'un nouvel équilibre politique entre les États allemands et l'Empereur.

Ces traités mettent en place un nouvel équilibre international. Ce dernier est fondé sur la souveraineté des États, le respect des frontières et l'équilibre des puissances. Il ne met cependant pas fin aux guerres, qui se poursuivent donc au XVII^e comme au XVIII^e siècles.

Cet « ordre westphalien » perdure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il est ensuite mis à mal par les guerres de conquêtes de la Révolution française et de Napoléon I^{er} et surtout par les nationalismes qui conduisent à la Première Guerre mondiale.

B / Faire la paix par la sécurité collective

L'idée d'un système de sécurité collective s'impose après la Première Guerre mondiale. Elle s'incarne dans la création d'une organisation internationale, la Société des Nations (1919), chargée de maintenir la paix mais qui échoue, faute de réels moyens, à empêcher une nouvelle guerre mondiale.

La fin de la Seconde Guerre mondiale entraîne la naissance d'une nouvelle organisation internationale, l'ONU. Elle a le même but que la SDN, préserver la paix. Elle s'appuie sur la puissance des États qui la composent, en particulier celle des vainqueurs de la guerre.

L'ONU est cependant paralysée par la guerre froide. Jusqu'à la fin des années 1980, le système de sécurité collective ne peut fonctionner du fait de l'opposition des deux Grands, États-Unis et URSS, au sein du Conseil de sécurité.

C / Vers une gouvernance mondiale

L'ONU paraît, après la chute de l'URSS en 1991, en mesure de retrouver son rôle initial, celui de garant de la paix. Elle multiplie les opérations de maintien de la paix et élargit la nature de ses interventions sans réussir cependant à éviter les guerres ni les génocides.

Organisation d'États, elle reste soumise à la volonté de ces derniers, notamment des plus puissants. Ils gardent en effet une capacité de blocage grâce à leur droit de veto au Conseil de sécurité. Elle réussit cependant à imposer le concept de « droit d'ingérence » puis de « devoir de protéger » qui lui permettent d'intervenir pour protéger les populations civiles avec ou sans l'accord des États concernés.

Ce système onusien nécessite aujourd'hui une réforme. Fondé sur la souveraineté des États et la puissance des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, il peut difficilement faire face aux nouvelles menaces, comme celle du terrorisme international, et au changement de nature des guerres devenues le plus souvent intra-étatiques.

Conclusion : Le Moyen-Orient : conflits et tentatives de paix

A / Les sources de la conflictualité

À la jonction entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, le Moyen-Orient constitue un carrefour stratégique. Certains des points de passages les plus importants pour le commerce mondial y sont situés (détroit d'Ormuz, canal de Suez). La rareté de l'eau et l'abondance des hydrocarbures y suscitent les convoitises des puissances régionales et mondiales.

Le Moyen-Orient constitue un exceptionnel conservatoire de la diversité humaine. Une grande diversité de peuples et de communautés religieuses s'y côtoient. Mais la cohabitation entre des populations aux identités multiples et aux intérêts contradictoires est difficile et peut parfois déboucher sur des guerres civiles.

B / Les formes de la conflictualité

Demeurée irrésolue depuis plus d'un demi-siècle, la question palestinienne exerce une influence déstabilisante sur toute la région. Approuvée par l'ONU, la création de l'État d'Israël en 1948 n'a pas été acceptée par les Arabes. Elle a donné lieu à trois guerres dont les Israéliens sont sortis vainqueurs sans pour autant parvenir à conclure une paix durable.

La première guerre du Golfe a été provoquée par l'annexion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein en 1990. Dans un contexte de fin de guerre froide, les États-Unis sont intervenus militairement au nom de l'ONU pour faire respecter le droit international et rétablir la souveraineté du petit émirat pétrolier.

En 2003, c'est en revanche sans mandat de l'ONU et donc en contravention avec le droit international que les États-Unis renversent Saddam Hussein par la force. Au prétexte de désarmer le régime et de démocratiser le pays, ils plongent l'Irak dans une violente guerre civile toujours en cours quinze ans plus tard.

C / Résorber la conflictualité moyen-orientale

Longtemps, les acteurs moyen-orientaux s'en sont remis aux grandes puissances mondiales pour arbitrer leurs conflits. Ce fut notamment le cas durant la guerre froide où chacun des deux Grands avait développé un réseau d'alliés dans la région. Ce fut également le cas dans le conflit palestinien auquel les États-Unis ont consacré d'intenses efforts diplomatiques dans les années 1970 et 1980 (accords de Camp David et d'Oslo).

Mais les grandes puissances, régionales ou mondiales, ne sont pas des arbitres désintéressés. À l'image des États-Unis en 2003, leurs interventions, officiellement destinées à pacifier la région, peuvent tout aussi bien la déstabiliser. Nombre des conflits qui agitent le Moyen-Orient ne sont des guerres civiles qu'en apparence. Ainsi la guerre qui ravage actuellement la Syrie oppose autant des puissances régionales (Turquie, Arabie Saoudite, Qatar, Iran) et mondiales (Russie, États-Unis) que les Syriens entre eux.

🎧 Suggestions de ressources

- *The Patriot : Le Chemin de la liberté*, Roland Emmerich, 2000 (très intéressant sur une guerre asymétrique, avec toutes les questions de stratégie, de relations aux civils et de droit de la guerre).
- *L'Étau de Munich*, Christian Schwochow, 2021 (adaptation d'un roman dont l'intrigue se passe au moment des accords de Munich en 1938, sur la diplomatie et l'espionnage).
- *Warriors, l'impossible mission*, Peter Kosminsky, 1999 (sur une mission de Casques bleus de l'ONU en Bosnie, ex-Yougoslavie, en 1992).
- *Démineurs*, Kathryn Bigelow, 2009 (sur une équipe de démineurs pendant la guerre d'Irak).
- *Quai d'Orsay*, Bertrand Tavernier, 2013 (une fiction ironique qui caricature Dominique de Villepin, homme politique français ; retrace la vie au ministère des Affaires étrangères français et la préparation du discours très important de l'ONU en 2003). Existe aussi en bande dessinée si vous voulez !
- *Jadotville*, Richie Smyth, 2016 (sur une intervention de Casques bleus de l'ONU en 1961 qui s'est achevée par un échec).
- *La Vallée perdue*, James Clavell, 1971 (sur la vie dans une vallée reculée pendant la guerre de Trente Ans, loin des violences et des prédatations des soldats mercenaires, jusqu'au jour où une compagnie pénètre dans cette vallée et s'installe au village).

La Fabrique de l'Histoire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- La guerre et ses raisons ([lien vers le podcast](#))
- Histoire de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) ([lien vers le podcast](#))
- Guerre du Vietnam ([lien vers le podcast](#))
- Une histoire du Mali
 - Épisode 3/4 : Portrait d'un état éphémère, la Fédération du Mali (1959-1960) ([lien vers le podcast](#))
 - Épisode 4/4 : Les Touaregs, 40 ans de lutte pour l'indépendance ([lien vers le podcast](#))
- 1919, année de la paix ([lien vers le podcast](#))
- « Une histoire des organisations internationales »
 - Épisode 2/4 : 1919-2019 : L'Organisation internationale du Travail a cent ans ([lien vers le podcast](#))
 - Épisode 3/4 : Multilatéralisme et politique : qu'est-ce qui a changé depuis la SDN ? ([lien vers le podcast](#))

LSD La Série documentaire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- Armées françaises, les enjeux de demain ([lien vers le podcast](#))
- Yougoslavie, la guerre au cœur de l'Europe ou le réveil des nationalismes

<u>Thème 2 – Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution</u>	<u>Événements / Citations</u>	
Introduction : Formes de conflits et tentatives de paix dans le monde actuel		
Axe 1 – La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux	<u>Jalon 1</u> – La guerre, « continuation de la politique par d’autres moyens » (Clausewitz) : de la guerre de 7 ans aux guerres napoléoniennes	
	<u>Jalon 2</u> – Le modèle de Clausewitz à l’épreuve des « guerres irrégulières » : d’Al Qaïda à Daech	
Axe 2 – Le défi de la construction de la paix	<u>Jalons 3</u> – Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648).	
	<u>Jalon 4</u> – Faire la paix par la sécurité collective : les actions de l’ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006)	
Objet de travail conclusif – Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques)	<u>Jalon 5</u> – Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien : les tentatives de résolution, de la création de l’État d’Israël à nos jours.	
	<u>Jalon 6</u> – Les deux guerres du Golfe (1991 et 2003) et leurs prolongements : d’une guerre interétatique à un conflit asymétrique.	



Sujet de dissertation

Sujet : Formes, acteurs et facteurs de conflits du XVIII^e siècle à nos jours

Sujet d'étude critique de documents

Sujet : En analysant les documents, vous expliquerez le rôle de l'ONU et ses limites au début du XXI^e siècle

Document 1 – Le rôle de l'ONU

Chapitre I - Buts et principes Article 1 Les buts des Nations unies sont les suivants : 1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.

Chapitre VII - Actions en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression Article 42 [...] [Le Conseil de sécurité] peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Charte des Nations unies, San Francisco, 26 juin 1945.

Document 2 – Une ingérence acceptée et réussie



En 1999, l'ONU décide d'intervenir militairement au Timor oriental pour protéger les populations civiles. En mars 2012, après 13 ans de présence, les Casques bleus protègent l'organisation d'élections présidentielles libres puis se retirent.

Thème 3 – Histoire et mémoires



Axe 1 : Histoire et mémoires des conflits

A / Les lendemains de conflits : des visions concurrentes de l'histoire et de la mémoire

La première question posée à l'histoire est celle des responsabilités. Pour la Première Guerre mondiale, le traité de Versailles (28 juin 1919) désigne l'Allemagne comme seule responsable et lui fait payer de lourdes réparations. Du point de vue allemand, c'est injuste et cela nourrit le ressentiment contre les vainqueurs.

Pour les vaincus, la mémoire dominante est celle de la défaite. Dans les guerres de décolonisations, les Européens sont vaincus, une position difficile car la possession de colonies participait de leur puissance économique et diplomatique. Cela nourrit des mémoires douloureuses : c'est le cas en Algérie, surtout pour les rapatriés qui vivent un déracinement.

Pour les vainqueurs, la mémoire officielle est celle de la victoire héroïque. Pour les anciennes colonies, c'est au contraire une victoire, voire une révolution. Souvent s'écrivent une histoire et une mémoire officielles, comme en Algérie où certains acteurs sont occultés par le FLN au pouvoir (Messali Hadj et le MNA). Histoire et politique y sont très liées, et la date du soulèvement du 1^{er} novembre 1954 figure dans la constitution algérienne.

B / Écrire l'histoire des conflits

Le travail des historiens est parfois compliqué. Pour écrire l'histoire des conflits, ils doivent avoir accès aux archives. Celles de la guerre d'Algérie ne sont pas toutes ouvertes, surtout sur des massacres comme celui du 17 octobre 1961 qui engage la responsabilité de l'État. Il est aussi parfois difficile de restituer le point de vue des anciens colonisés qui ont produit peu de sources.

Parfois les historiens ne sont pas d'accord entre eux. Les historiens Fritz Fischer en 1961 puis Christopher Clark en 2013 nourrissent le débat sur la responsabilité allemande. Le premier l'appuie tandis que le second la minimise en rappelant le rôle des autres souverains européens. L'histoire est alors au centre des débats car, derrière elle, c'est bien de l'identité de l'Allemagne dont il est question.

Les débats font progresser les recherches historiques. La recherche historique doit être libre. Cette liberté permet la confrontation des thèses et les progrès. Les débats stimulent la recherche et d'autres objets apparaissent : histoire du genre, histoire culturelle et, pour les décolonisations, histoire des « subalternes ».

C / Tisser l'histoire et les mémoires

Les commémorations de la Grande Guerre ont permis d'écrire une histoire commune. Lancées en 2014, elles réunissent tous les États, tous les territoires, et surtout des historiens. En instaurant une « grande collecte », elles impliquent également les mémoires des familles. Le centenaire de la guerre a permis de réveiller les mémoires et de multiplier les travaux d'histoire.

Les mémoires officielles interfèrent parfois avec l'histoire. En Turquie, le génocide des Arméniens de 1915 n'est pas reconnu, ce qui pèse sur l'écriture de l'histoire dans ce pays. En France, la loi mémorielle du 23 février 2005, destinée à contenter la mémoire des seuls rapatriés, affirmait les aspects positifs de la colonisation : elle a suscité des débats vifs et a été retirée.

Mais les mémoires font aussi avancer l'histoire commune. Ainsi, c'est grâce aux témoignages et aux associations porteuses de mémoire qu'ont avancé les recherches historiques sur le massacre du 17 octobre 1961. En Algérie, dans les manifestations de l'année 2019, une partie des manifestants réclament une histoire plus juste de la guerre d'indépendance.

Axe 2 : Histoire, mémoire et justice

A / L'invention d'une justice pénale internationale

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'idée d'une justice internationale s'est progressivement institutionnalisée. Pour la première fois, avec les procès de Nuremberg (1945-1946) et Tokyo (1946-1948), les responsables de crimes de masse sont traduits devant un tribunal international. En définissant juridiquement de nouvelles catégories de crimes (crime contre l'humanité, génocide), elle poursuit l'objectif de lutter contre les violences de masse et atteintes aux droits humains et d'agir comme moyen de prévention.

La fin de la guerre froide représente une avancée décisive pour la justice pénale internationale. L'action essentielle est impulsée par l'ONU avec la création de deux tribunaux pénaux internationaux pour la Yougoslavie et le Rwanda : le TPIY (1993) et le TPIR (1994). Le recours à une solution pénale est décidé en réaction aux atrocités commises et à l'impuissance de la communauté internationale à endiguer les conflits qui ravagent l'ex-Yougoslavie et le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda. L'engagement est pris de mettre fin à l'impunité des criminels de masse, les juger et les sanctionner.

B / La justice et les transitions politiques au niveau national

L'idée d'avoir recours à la justice pour sortir de conflits et de dictatures s'est imposée sur la scène internationale. Le droit et la justice sont envisagés comme des éléments pacificateurs selon l'adage : « pas de paix sans justice, pas de justice sans paix ». À partir des années 1970-1980, des pays optent pour une justice transitionnelle afin d'accompagner le rétablissement de la paix et de la démocratie. L'Argentine en 1983 ou l'Afrique du Sud en 1995 instaurent ainsi des commissions de vérité et réconciliation.

Ces mesures constituent toutefois des solutions extra-judiciaires. La reconstruction de ces pays est envisagée au prix de compromis entre anciens ennemis en accompagnement – ou substitution – de poursuites pénales. Cette justice transitionnelle, encouragée par l'ONU, débouche sur de nombreuses amnisties. Au Rwanda, l'idée d'une amnistie est au contraire écartée. Pour les autorités, la sortie du génocide doit se faire par la justice. La création en 2001 des juridictions *gacaca* permet de rendre compte à l'échelle locale des spécificités du génocide et de l'ampleur de la participation aux tueries.

C / Aider les sociétés à se reconstruire

Parce qu'elle offre une reconnaissance aux victimes, la justice est présentée comme un outil de réconciliation. La parole, les témoignages des victimes sont au cœur des audiences publiques devant les commissions de vérité. Par les enquêtes menées et les jugements prononcés, les TPI contribuent à reconnaître les faits et les violences subies. Le récit de vérité qui s'énonce devient un préalable pour refonder des nations déchirées. À ce titre, la justice participe du travail de deuil et de mémoire et de l'intégration des mémoires douloureuses dans une histoire partagée.

Le bilan de la justice pénale internationale reste cependant mitigé et discuté. Les TPI sont critiqués pour la modestie de leurs résultats ou dénoncés pour manque d'impartialité. Quant à la Cour pénale internationale (CPI), juridiction permanente installée à La Haye depuis 2002, son action reste limitée et non reconnue par plusieurs grands pays. Mais au-delà de leurs limites, ces juridictions et expériences judiciaires ont contribué à enraciner l'idée d'une justice internationale, et avec elle l'utopie de pouvoir, un jour, endiguer les crimes de masse.

Conclusion : L'histoire et les mémoires du génocide des juifs et des Tsiganes

A / Des victimes parmi d'autres

En dépit de l'horreur suscitée par la découverte des camps de concentration en 1945, le sort des juifs et des Tsiganes n'est pas distingué des autres victimes de la terreur nazie. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale prend appui sur la célébration de la victoire des Alliés et la glorification de ses héros, combattants et résistants.

Une lente prise de conscience s'opère néanmoins dès les années 1950. La Shoah commence à être évoquée au cinéma et dans des œuvres littéraires. Bien que bon nombre de criminels nazis échappent encore à la justice, la République fédérale d'Allemagne verse des réparations financières aux victimes juives.

B / Le réveil des mémoires

Le procès Eichmann à Jérusalem en 1961 marque un tournant dans l'affirmation d'une mémoire juive de la guerre. Le témoignage des survivants devient alors l'un des principaux modes de transmission de la mémoire de la Shoah. Après la guerre des Six-Jours, les communautés juives se mobilisent pour faire reconnaître la singularité du génocide.

En Europe comme aux États-Unis, les opinions sont davantage sensibilisées au drame des victimes. Après avoir été longtemps occultée, la responsabilité du régime de Vichy dans la déportation des juifs est désormais reconnue. Les poursuites judiciaires à l'encontre des criminels nazis et de leurs complices sont relancées. En 1987, la capture de Klaus Barbie donne lieu à la tenue du premier procès pour crime contre l'humanité en France.

C / Un devoir universel de mémoire

Depuis les années 1970, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale s'est recentrée sur l'évocation de la Shoah. Le cinéma et la télévision contribuent à la mondialisation et à l'américanisation de sa mémoire. De nombreux musées et mémoriaux, ainsi que des centres de recherches historiques, lui sont désormais dédiés. La Shoah fait l'objet d'un calendrier

spécifique de commémorations, comme le 27 janvier, date de la Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste, adoptée par l'ONU en 2005.

Au nom du devoir de mémoire, les gestes de reconnaissance et de repentance envers les victimes se sont multipliés. En 1995, le président Jacques Chirac accepte de reconnaître la responsabilité de la France, et non plus seulement du régime de Vichy, dans la déportation des juifs. La mémoire de la Shoah est devenue un modèle pour d'autres groupes de victimes de l'Histoire en quête de réparation historique ; ainsi pour les Tsiganes, dont le génocide n'a obtenu qu'une reconnaissance mémorielle tardive.

«🎧» Suggestions de ressources

- ***Guerre d'Algérie, la déchirure***, film documentaire très bien fait sur le déroulé de la Guerre d'Algérie, disponible en ligne, réalisé en 2012.

- ***Le Labyrinthe du silence***, Giulio Ricciarelli, 2014 (film très intéressant sur le travail d'un procureur allemand après la guerre, cherchant à retrouver des responsables de camps et des coupables de crimes contre l'humanité).

- ***La Liste de Schindler***, Steven Spielberg, 1993 (film très important dans la mémoire de la Shoah, autour d'un personnage ayant réellement existé, riche industriel membre du parti nazi qui se met à sauver des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale).

- ***La Vie est belle***, Roberto Benigni, 1997 (comédie dramatique sur les camps d'extermination nazis : une famille juive est déportée, le père choisit de faire croire à son fils qu'ils sont dans un camp de vacances et qu'il faut remporter un concours).

- ***Le Fils de Saul***, László Nemes, 2015 (film très dur, sur un juif prisonnier obligé de travailler dans les fours crématoires à Auschwitz, qui croit reconnaître son fils dans un cadavre et tente de l'enterrer selon les rites juifs).

- ***La Rafle***, Roselyne Bosch, 2010 (sur la rafle du Vel' d'hiv' à Paris en 1942 et la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs français).

La Fabrique de l'Histoire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- Mémoires des colonisations ([lien vers le podcast](#))
- Une histoire des mémoires ([lien vers le podcast](#))

LSD La Série documentaire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- La rafle du Vel d'Hiv, récits d'un crime français ([lien vers le podcast](#))
- La guerre d'indépendance racontée par les Algériens ([lien vers le podcast](#))
- Les mémoires vives de la guerre d'Algérie ([lien vers le podcast](#))
- Les Antilles françaises enchaînées à l'esclavage ([lien vers le podcast](#))
- Les retours du passé ([lien vers le podcast](#))

<u>Thème 3 – Histoire et mémoires</u>		<u>Événements / Citations</u>
Introduction : Histoire et mémoire, histoire et justice		
Axe 1 – Histoire et mémoires des conflits	<u>Jalon 1</u> – Histoire et mémoire, histoire et justice.	
	<u>Jalon 2</u> – Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie.	
Axe 2 – Histoire, mémoire et justice	<u>Jalons 3</u> – La justice à l'échelle locale : les tribunaux <i>gacaca</i> face au génocide des Tutsis	
	<u>Jalon 4</u> – La construction d'une justice pénale internationale face aux crimes de masse : le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).	
Objet de travail conclusif – L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes.	<u>Jalon 5</u> – Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes	
	<u>Jalon 6</u> – Juger les crimes nazis après Nuremberg.	
	<u>Jalon 7</u> – Le génocide dans la littérature et le cinéma.	



Sujet de dissertation

Sujet : Les mémoires des conflits et le travail de l'historien

Sujet d'étude critique de documents

Sujet : En vous appuyant sur le document, vous expliquerez de quelle façon, et avec quel point de vue, il présente les ambitions, les procédures de la justice internationale et les difficultés auxquelles elle se heurte

Document – Les enjeux du procès de Radovan Karadžić²

D'après le substitut du procureur, l'actualisation de l'acte d'inculpation de Karadžić prendra en compte d'innombrables éléments de preuves et pièces à conviction produits lors d'autres procès [...]. Prouver la culpabilité pénale de Karadžić pour les crimes dont il est accusé sera a priori assez simple car Karadžić n'a jamais caché ses intentions. Il les énonçait clairement dès 1991 lors de discours publics [...], jusqu'aux directives de 1995 destinées à l'état-major de son armée quelques mois avant l'assaut final sur Srebrenica : « Créer une situation invivable d'insécurité totale, ne laissant aucun espoir de survie ni de vie future pour les habitants de Srebrenica ou de Zepa. [...] Détruire et anéantir les forces musulmanes [...]. » Au lieu de nier sa responsabilité comme le fit Milosevic³, il est probable que Karadžić l'assumera, se drapant dans la posture du héros défendant un peuple victime [...]. Comme Milosevic, il profitera des privilèges accordés à ceux qui se défendent eux-mêmes, dans la salle d'audience, face aux caméras de son ultime tribune, mais surtout dans l'enceinte du centre de détention [...]. Il nous faudra attendre quelques mois avant de connaître l'identité de témoins que l'accusation et la défense voudront citer. Il est aujourd'hui avéré [...] que les responsables des grandes puissances connaissaient dès le printemps 1991 les projets de Milosevic et de Karadžić [...]. Le drame vécu par la Bosnie fut la faillite et la honte du monde occidental à la fin du XXe siècle. Il l'est et le sera tant que la vérité ne sera pas révélée et la justice rendue.

Tribune de Sylvie Matton, *Les enjeux du procès de Radovan Karadžić* », *Rue89*, 10 septembre 2008 [en ligne].

² Ancien président la République serbe de Bosnie, il est arrêté en 2008 après plusieurs années de fuite. Il est condamné en 2016 à 40 ans de prison pour génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre, puis à la perpétuité après appel en 2019

³ Président de la République fédérale de Yougoslavie de 1997 à 2000, Slobodan Milošević fut accusé auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Sa mort en prison en 2006 a entraîné l'arrêt du procès.

Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le
patrimoine : enjeux géopolitiques



Axe 1 : Les usages sociaux et politiques du patrimoine

A / Les usages sociaux du patrimoine

Le patrimoine est, au premier sens du terme, un bien à transmettre. Le terme s'applique d'abord dans le cadre privé, désignant les biens hérités de la famille et qui sont à transmettre aux générations suivantes. Mais il prend un sens public, plus large, quand il s'agit d'une famille régnante (dont le patrimoine correspond donc à celui de l'État), ou quand il s'agit de biens appartenant aux dieux (Grèce antique) ou à l'Église (Chrétienté médiévale). Une conscience patrimoniale se développe à partir de la Renaissance, grâce à la valorisation des antiquités et au mécénat.

Le patrimoine se définit progressivement du XVI^e au XIX^e siècle. En colonisant le monde, les Européens s'emparent du patrimoine d'autres civilisations. Le rôle de l'État dans la constitution d'un patrimoine national s'accroît avec la Révolution française. Au XIX^e siècle, le patrimoine est défini par de nouvelles lois qui le rendent inaliénable et imprescriptible. Les États-Unis étendent la notion de patrimoine à la nature avec la création des premiers parcs nationaux (Yellowstone en 1872). Cette définition occidentale du patrimoine est contestée, parce qu'elle ne cadre pas avec d'autres cultures ou qu'elle néglige le rôle des femmes.

Au XX^e siècle émerge la notion de patrimoine mondial. La construction des identités – nationale, ethnique, régionale – se fait souvent par la valorisation du patrimoine. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'UNESCO et diverses ONG font émerger un patrimoine naturel et culturel à l'échelle mondiale, en établissant une liste de sites à protéger. Le patrimoine culturel est étendu en 2003 à la notion de patrimoine immatériel.

B / Les usages politiques du patrimoine

Le patrimoine peut être instrumentalisé à des fins politiques. À différentes périodes, il a pu être mis au service d'une idéologie ou d'un pouvoir, notamment au XX^e siècle par les régimes totalitaires. Parfois aussi, le patrimoine peut être effacé pour construire une identité en adéquation avec un régime politique en place. C'est le cas au Japon au début de l'ère Meiji lorsque certains éléments du patrimoine bouddhiste sont détruits. Le patrimoine peut engendrer des conflits, quand il s'agit de gérer l'héritage d'un régime précédent ou de commémorer un auteur controversé.

Le patrimoine est un enjeu de puissance. La « diplomatie du panda » de la Chine ou l'organisation par la France de sommets politiques au château de Versailles montrent que le patrimoine est un outil géopolitique. Les pays émergents valorisent leur patrimoine pour accroître leur prestige et leurs revenus touristiques. Le patrimoine constitue un marché très important pour les grandes maisons de vente aux enchères. Mais le patrimoine fait aussi l'objet d'un commerce illicite et participe à une forme de mondialisation grise (blanchiment d'argent, financement d'organisations terroristes, etc.).

Axe 2 : La préservation du patrimoine, entre tensions et concurrences

A / La préservation du patrimoine au cœur de tensions entre les acteurs

Le patrimoine est source de tensions entre acteurs politiques. Sa valorisation peut être mise au service de l'affirmation d'un pouvoir (grands aménagements présidentiels à Paris). Parallèlement, la destruction du patrimoine est parfois utilisée comme une démonstration de force par des acteurs politiques en quête de visibilité internationale (jihadistes au Mali et au Moyen-Orient).

La patrimonialisation alimente aussi les tensions entre acteurs politiques et habitants. Le déguerpissement des mendiants, organisé par les autorités à Lalibela (Éthiopie), ou l'ingérence de l'UNESCO dans la restauration de certains bâtiments religieux (Mali) montrent que la gestion du patrimoine peut conduire à l'exclusion des populations locales.

Le patrimoine est un objet de concurrence entre usagers d'un même territoire. La patrimonialisation des centres historiques peut entraîner l'éviction des habitants au profit des touristes (tourisme de masse à Venise) ou des classes sociales aisées (gentrification à Marseille). Ces pressions sur le patrimoine conduisent certains acteurs publics à légiférer pour mieux l'encadrer, comme à Venise.

B / Les multiples facteurs des tensions et concurrences liées au patrimoine

La valeur symbolique du patrimoine en fait la cible de tensions politiques. Il peut ainsi être visé en tant qu'incarnation de valeurs ennemies. Sa destruction est un moyen de nier la mémoire d'un groupe social ou d'une période historique pour instaurer un nouvel ordre social (Mali, Syrie, Irak).

Les usages économiques du patrimoine font aussi l'objet de concurrences. L'aménagement de barrages au Chili ou de projets miniers en Australie met en danger le patrimoine naturel. Le nouvel urbanisme (Paris) ou les excès du tourisme (usure à Petra, incivilités à Venise) peuvent aussi dégrader les héritages patrimoniaux.

Les fonctions sociales et culturelles du patrimoine favorisent aussi certaines tensions. La folklorisation des pratiques traditionnelles (conteurs à Marrakech) et la profanation de lieux sacrés (Uluru en Australie) témoignent des dommages que le surtourisme peut provoquer sur le patrimoine immatériel. La démolition des vieux quartiers de Pékin reflète la faible valorisation du patrimoine populaire.

C / La préservation du patrimoine : un vecteur de coopération

La patrimonialisation fait l'objet de coopérations entre différents acteurs. Elle résulte d'une concertation entre des acteurs partageant des objectifs de préservation (UNESCO, États, collectivités locales, associations). Les scientifiques (historiens, archéologues) contribuent aussi à la restauration du patrimoine, voire à sa reconstruction à l'aide des nouvelles technologies (Syrie).

La protection du patrimoine résulte de ces coopérations. La reconstruction du pont de Mostar et la mise en valeur des mémoires de la Shoah et de la guerre froide à Berlin symbolisent la paix retrouvée après de longs conflits. L'aménagement de parcs naturels transfrontaliers permet de renforcer la coopération entre anciens pays ennemis (Andes, Afrique australe).

Conclusion : La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection

A / Une action patrimoniale volontaire répondant à une demande sociale forte

Sous la Révolution française naît en France une première politique de protection du patrimoine. Les destructions opérées par les révolutionnaires, au-delà de l'émoi qu'elles suscitent, conduisent à la naissance d'institutions comme les Archives nationales ou le conservatoire national des Arts et Métiers. Au XIX^e siècle, à la suite de la création de l'Inspection générale des monuments historiques, se développe la connaissance du patrimoine national, mieux préservé à partir de la III^e République (lois de 1887, de 1913).

Scientifiquement inventorié à partir de 1964 sous le ministère Malraux, le patrimoine suscite un intérêt croissant dans les années 1970-1980. La mise en place des lois de décentralisation permet de faire des communes, mais aussi des départements et des régions des acteurs importants dans la protection et la mise en valeur du patrimoine. La notion de patrimoine évolue par ailleurs fortement à la fin du XX^e siècle : au patrimoine matériel s'ajoutent le patrimoine naturel, puis immatériel.

Certaines questions divisent cependant régulièrement les spécialistes comme l'opinion publique. Dès les années 1960, certains projets, comme celui de la destruction des Halles Baltard à Paris, provoquent des débats qui renforcent la conscience patrimoniale. Depuis, des menaces pour le patrimoine sont régulièrement soulignées, tel le surtourisme observé sur les sites les plus célèbres (Louvre, mont Blanc) ou le désengagement de l'État, laissant une place croissante au mécénat d'entreprises.

B / Le patrimoine français, un vecteur de rayonnement

Le patrimoine est un important facteur de valorisation des territoires. Il permet de dynamiser des régions rurales comme d'anciennes régions industrielles (reconversion du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais) en créant de l'emploi, en soutenant le secteur touristique et, le cas échéant, les entreprises dont le savoir-faire traditionnel a été reconnu par l'obtention de labels (« Entreprises du patrimoine vivant »).

Le patrimoine français participe au *soft power* de la France. Ses musées, ses parcs naturels, son patrimoine culturel et immatériel constituent des facteurs d'attractivité (tourisme) et participent à son rayonnement mondial.

«🎧» Suggestions de ressources

- **The Dig**, Simon Stone, 2021 (adaptation d'un roman racontant la découverte d'un site archéologique majeur).
- **Timbuktu**, Abderrahmane Sissako, 2014 (sur la prise de Tombouctou par les islamistes et la vie sous leur pouvoir).
- **Monuments men**, George Clooney, 2014 (sur une équipe chargée pendant la Seconde Guerre mondiale de récupérer les œuvres d'art volées par les nazis).
- **Si Versailles m'était conté...**, Sacha Guitry, 1954 (retrace l'histoire du château de Versailles, a connu un immense succès au moment de sa sortie et a contribué à sensibiliser le public français au patrimoine versaillais).
- **Germinal**, Claude Berri, 1993 (adaptation du roman d'Émile Zola sur la vie des mineurs au XIX^e siècle et le Bassin minier du Nord de la France).
- Reportage sur les manuscrits maliens sauvés pendant la prise de pouvoir des islamistes (lien vers la vidéo)

La Fabrique de l'Histoire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- Les politiques patrimoniales ([lien vers le podcast](#))
- Histoire du patrimoine : les aléas d'un héritage commun ([lien vers le podcast](#))

Voir aussi les émissions indiquées pour le thème 2 sur le Mali.

<u>Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques</u>		<u>Evénements / Citations</u>
Introduction : Qu'est-ce que le patrimoine ?		
Axe 1 – Usages sociaux et politiques du patrimoine	<u>Jalon 1</u> – Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'empire à nos jours.	
	<u>Jalon 2</u> – Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIXe siècle.	
Axe 2 – Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences	<u>Jalon 3</u> – Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre protection et nouvel urbanisme...	
	<u>Jalon 4</u> - La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique. La question patrimoniale au Mali.	
	<u>Jalon 5</u> – Le tourisme culturel, entre valorisation et protection. Venise, entre valorisation touristique et protection du patrimoine.	
Objet de travail conclusif – La France et le patrimoine, des actions majeures de	<u>Jalon 6</u> – La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique.	

valorisation et de protection	<u>Jalon 7</u> - La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais	
	<u>Jalon 8</u> - Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet d'action diplomatique (un exemple du patrimoine immatériel : le repas gastronomique des Français).	

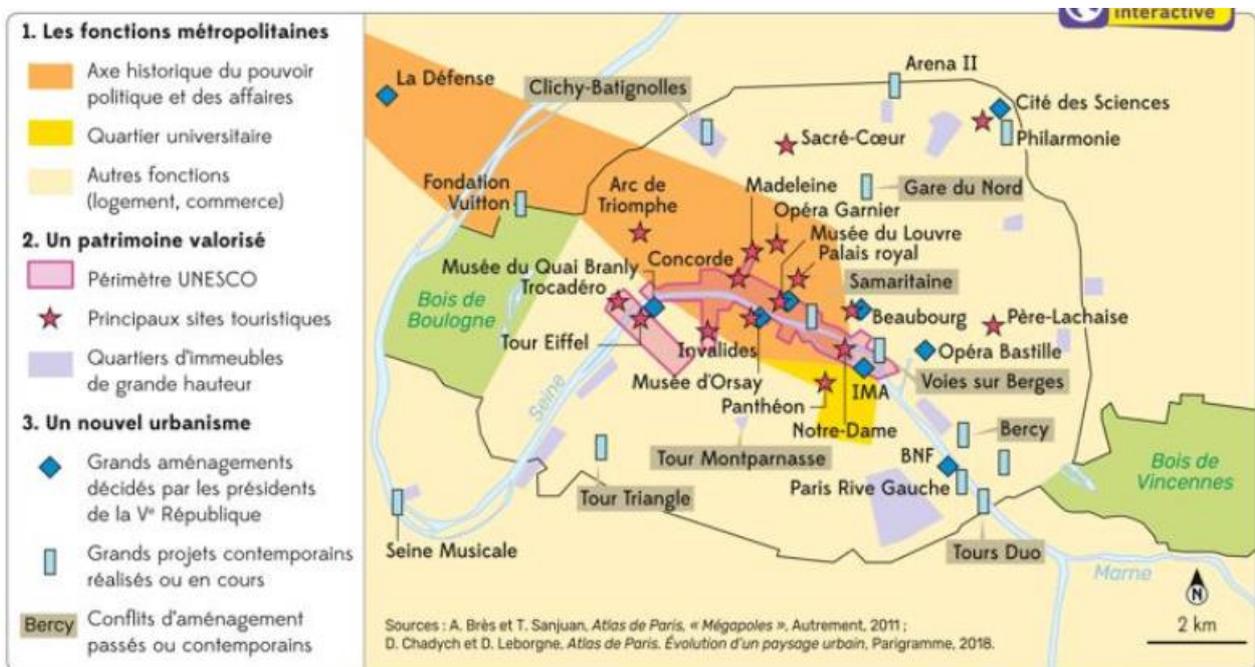
Sujet de dissertation

Sujet : Les enjeux du patrimoine pour la puissance française.

Sujet d'étude critique de documents

Sujet : En analysant et confrontant les documents, vous montrerez que les rapports entre le patrimoine et le développement économique peuvent être ambivalents.

Document 1 – Patrimoine et nouvel urbanisme à Paris



Document 2 – Deux siècles d'évolution du tourisme

Venise avait largement perdu de son rayonnement au XIX^e siècle, quand sa position sur les itinéraires du Grand Tour lui permit de renouveler sa centralité : d'un côté, on déplorait la décadence d'une ville auparavant magnifique, de l'autre, on trouvait la ville ruinée attractive aux yeux des touristes. [...] Ainsi, la patrimonialisation s'est appuyée sur les traces matérielles d'un ancien prestige et nourrit et se nourrit du tourisme. [...] Cette importance du tourisme fait émerger des tensions puisque différents acteurs interviennent avec des intérêts contradictoires : l'intérêt soutenu des touristes [...] se heurte aux intérêts des autorités qui s'inquiètent de la vulnérabilité de la ville (passage des paquebots de croisière pouvant participer voire aggraver les processus d'érosion des bâtis ; inondations fréquentes (*acqua alta*), encombrements extrêmes des sites à certains moments de l'année). L'économie de

l'hébergement, qui profite de la demande, exerce une pression sur le marché locatif. Il s'agit donc de problèmes écologiques, économiques et politiques qui se cristallisent à travers le tourisme, avec récemment des mouvements anti-touristiques (slogan : « *Tourists, you are not welcome* »). Ainsi, [...] la gentrification [...] peut prendre une forme exacerbée dans la ville touristifiée.

Mathis Stock et al., *Les Enjeux contemporains du tourisme. Une approche géographique*, PUR, 2017.

Thème 5 – L'environnement, entre
exploitation et protection : un enjeu planétaire



Axe 1 : Exploiter, préserver et protéger l'environnement

A / Une exploitation de l'environnement par l'homme de plus en plus intensive

À la fin de la Préhistoire, la révolution néolithique constitue une première rupture dans la relation des hommes à leur environnement. Là où elle se produit, elle transforme les anciens chasseurs-cueilleurs nomades du Paléolithique en agriculteurs sédentaires. Des progrès techniques, comme l'invention de la pierre taillée et de la poterie, accompagnent la domestication de certaines espèces animales et la sélection de certaines espèces végétales : ainsi naissent l'élevage et l'agriculture. Cela transforme profondément les sociétés humaines, produit une croissance démographique tout en ayant des impacts très forts sur la biodiversité et sur les écosystèmes.

L'économie de production née au Néolithique perdure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ses effets sur l'environnement se renforcent progressivement, à mesure que la croissance démographique s'affirme, nécessitant une extension permanente des cultures aux dépens de la forêt et un développement de l'artisanat. Le phénomène s'étend lorsqu'à partir du XV^e siècle, les Européens se lancent à la conquête du Nouveau Monde où ils mettent parfois en place des formes d'économie destructrice.

Les révolutions industrielles de la fin du XVIII^e siècle aux années 1960 constituent une deuxième rupture dans les relations de l'homme à son environnement. Le progrès technique et le développement des activités de production imposent en effet un recours accru aux ressources énergétiques : le charbon, tout d'abord, puis le pétrole et l'eau, dans un second temps. Elles prennent également la forme d'une modernisation de l'agriculture qui fait reculer la nature sauvage. Elles génèrent enfin des pollutions diverses qui altèrent la qualité de l'environnement et affectent gravement la santé humaine.

B / La lente affirmation des préoccupations environnementales

Avant la révolution industrielle, il n'existe pas réellement de conscience environnementale. La nature, souvent perçue comme hostile, est mise au service des besoins des sociétés humaines. Elle ne fait pas l'objet de mesures de protection, mais simplement de mesures de gestion par les pouvoirs qui veulent en organiser l'exploitation. Avec les Lumières au XVIII^e siècle et le premier âge de l'industrialisation s'affirme même l'idée d'un nécessaire asservissement de la nature, au nom des intérêts de l'humanité.

Les premières prises de conscience environnementales s'affirment au XIX^e siècle. Certains, en réaction avec le progrès technique porté par la révolution industrielle, se mettent à penser la nature comme un refuge, dont il convient de sanctuariser les espaces les plus remarquables. C'est l'origine des parcs naturels et des premières mesures de protection des espèces animales menacées. D'autres, comme les hygiénistes, s'inquiètent des conséquences de l'industrialisation sur la santé humaine et conçoivent dans cette optique la nécessité d'une protection de l'environnement.

À la fin du XX^e siècle, la protection de l'environnement prend la forme du développement durable. Face à la crainte d'un épuisement des ressources naturelles, celui-ci vise à concilier la

protection de l'environnement avec la nécessité du développement humain, la résorption des inégalités et les intérêts des générations futures. Plusieurs types d'acteurs sont impliqués. À l'échelle internationale, de grandes conférences sont organisées sous l'égide de l'ONU, afin de définir les grandes lignes des actions à mener. La mise en œuvre de ces actions relève de la compétence des États et d'autres acteurs sociaux, comme les grandes entreprises et les ONG.

Axe 2 : Le changement climatique : approches historique et géopolitique

A / Des changements climatiques depuis le Moyen Âge...

La température moyenne à la surface de la Terre varie depuis au moins deux millions d'années. Pour les historiens, établir l'histoire du climat est facilité à partir du Moyen Âge, car les sources deviennent plus nombreuses. De 900 à 1 300 environ s'observe une période de réchauffement climatique, l'optimum climatique médiéval, à laquelle succède le Petit Âge glaciaire, période climatique plus froide qui s'étend entre le XIV^e siècle et le milieu du XIX^e siècle.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le changement climatique s'accélère. La température moyenne à la surface de la Terre augmente rapidement et régulièrement. Les scientifiques sont les premiers à en prendre conscience. Ils établissent dès les années 1970 un lien avec les activités humaines responsables d'une aggravation de l'effet de serre.

B / ... qui ont des conséquences économiques, sociales et politiques

Au Moyen Âge, ces changements climatiques affectent les sociétés européennes, rurales et dépendantes de la production agricole. Si les périodes de réchauffement sont plutôt favorables à l'extension des surfaces cultivées, les périodes de refroidissement, souvent marquées par une forte humidité, mettent en danger les récoltes et affaiblissent les populations en provoquant des crises alimentaires.

Les États mettent en œuvre des moyens pour venir au secours de leur population. Cela se peut se traduire par une mobilisation financière pour permettre le ravitaillement des villes ou des distributions alimentaires. Ces actions, qui peuvent soulager ponctuellement les populations, ne préviennent cependant pas le retour de ces crises.

Aujourd'hui, les États définissent des politiques climatiques pour agir sur le réchauffement climatique et ses conséquences. Ces politiques diffèrent selon le niveau de développement des États. Les pays industrialisés cherchent à changer de mode de production et de consommation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant leur sécurité énergétique. Les pays en développement rapide, comme la Chine et l'Inde, gros producteurs de gaz à effet de serre, ne veulent pas brider leur croissance. Les pays les moins avancés sont les plus vulnérables et leurs populations seront les premières victimes du changement climatique. Trop fragiles économiquement, ils ont du mal à assumer les efforts de réduction d'émission.

C / Une action internationale nécessaire

L'alerte émise par les scientifiques a permis une prise de conscience internationale. La première Conférence des Nations unies sur l'environnement est organisée en 1972. Depuis, les États et les ONG travaillent avec les scientifiques du GIEC pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le protocole de Kyoto (1997) est le premier accord international lié au climat. Il impose aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En 2015, la COP21 vise à parvenir à un nouvel accord universel et contraignant. L'accord de Paris cherche à établir une répartition juste des efforts entre pays industrialisés, pays en développement rapide et pays pauvres.

Ces accords sont rejetés par certains États, ce qui compromet leur efficacité. Ainsi, le Sénat américain vote son refus du protocole de Kyoto pour contester l'absence d'obligation pour les pays en développement. Le Canada ne figure pas non plus parmi les signataires. Le 1er juin 2017, le président Donald Trump annonce le retrait des États-Unis de l'accord de Paris jugé trop contraignant pour son économie.

Conclusion : Les États-Unis et la question environnementale

A / Une nature entre exploitation et protection

Les États-Unis ont hérité de la conquête de leur territoire un rapport ambivalent à la nature. Du XVII^e au XIX^e siècle, il s'agit de maîtriser une nature contraignante au prix d'une transformation profonde des milieux (déboisements, assèchement des marais...). Parallèlement, au XIX^e siècle, naît une certaine fascination pour la *wilderness* qu'il faut préserver.

Depuis le XIX^e siècle, l'exploitation intensive des ressources naturelles est l'un des fondements économiques du pays. Aujourd'hui, le mode de vie américain est encore très énergivore. Le pays est le 2^e pays émetteur de gaz à effet de serre au monde. L'exploitation du pétrole et gaz de schiste, qui garantit l'autosuffisance énergétique du pays, s'effectue au prix de dégradations environnementales sévères.

B / Un pays à l'avant-garde de la question environnementale

Une conscience écologique émerge dès la fin du XIX^e siècle. Sous l'influence de penseurs et philosophes (Thoreau, Muir...), le pays s'engage dans une politique de protection de la nature par la création d'aires protégées (parc national de Yellowstone en 1872). Au début du XX^e siècle, le président Théodore Roosevelt incarne un État devenu soucieux de la préservation de la nature et de la conservation des ressources naturelles.

Les années 1970 marquent un autre temps fort de la politique environnementale. Suite à des catastrophes de grande ampleur (*Dust Bowl*) et aux alertes lancées par des scientifiques (Rachel Carson), le pays prend conscience de la dégradation extrême de l'environnement et des risques associés. L'opinion publique se mobilise et l'environnementalisme se structure. Le pays vote une série de grandes lois sur la protection de l'environnement (*Clean Air Act, Clean Water Act...*).

C / Des tensions à l'échelle nationale et internationale

Depuis la fin du XX^e siècle, le débat sur la question environnementale est devenu conflictuel dans le pays. L'État fédéral, influencé par des lobbies industriels et un courant climato-sceptique, limite sa politique environnementale. Certains États fédérés (Californie, Oregon...)

et de grandes métropoles (New-York, San Francisco...) s'engagent au contraire activement dans des politiques écologiques.

Le pays est un acteur majeur de la question environnementale à l'échelle internationale. De nombreux penseurs, scientifiques ou ONG américains sont à la tête de mouvements environnementalistes. Mais l'État fédéral constitue une force de blocage sur les négociations climatiques internationales (retrait de l'Accord de Paris sur le climat en 2019), et les multinationales américaines sont souvent critiquées pour leur rôle dans la dégradation de l'environnement.

🎧 Suggestions de ressources

- **Dark waters**, Todd Haynes, 2019 (sur l'histoire vraie d'un avocat au départ chargé de défendre les grandes entreprises quand elles polluent et qui se retrouve à enquêter puis se battre contre les pratiques toxiques et dangereuses d'une entreprise chimique).
- **Les Algues vertes**, Pierre Jolivet, 2023 (sur l'enquête journalistique autour du phénomène des algues vertes en Bretagne, d'après une histoire vraie).
- **Women at war**, Benedikt Erlingsson, 2018 (pose la question de l'écoterrorisme à travers le combat d'une femme contre une multinationale de l'aluminium en Islande).
- **Borgen : Le Pouvoir et la Gloire, saison 4** de la série « Borgen, une femme au pouvoir », Adam Price, 2020 (Birgitte Nyborg, femme politique danoise, est ministre des Affaires étrangères et responsable donc du territoire du Groënland quand du pétrole est trouvé sur ce territoire, interrogeant à la fois la question de la souveraineté de ce territoire mais aussi les questions écologiques et géopolitiques de l'exploitation du pétrole).
- **There will be blood**, Paul Thomas Anderson, 2007 (sur les premiers forages pétroliers dans l'Ouest américain).

La Fabrique de l'Histoire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- Histoire des politiques environnementales ([lien vers le podcast](#))

LSD La Série documentaire (France Culture), chaque thème est traité en 4 épisodes

- Écocide - Qualifier le crime ([lien vers le podcast](#))
- Vanoise, un parc national pour qui ? ([lien vers le podcast](#))

<u>Thème 5 – L’environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire</u>		<u>Evénements / Citations</u>
Introduction : Qu’est-ce que l’environnement ?		
Axe 1 – Exploiter, préserver et protéger	<u>Jalon 1</u> – Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.	
	<u>Jalon 2</u> – Le rôle des individus et des sociétés dans l’évolution des milieux : « révolution néolithique » et « révolution industrielle », deux ruptures ?	
Axe 2 – Histoire, mémoire et justice	<u>Jalons 3</u> – Les fluctuations climatiques et leurs effets : l’évolution du climat en Europe du Moyen Âge au XIXe siècle	
	<u>Jalon 4</u> – Le climat, enjeu des relations internationales : les accords internationaux (Sommet de la Terre, COP...)	
Objet de travail conclusif – Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes	<u>Jalon 5</u> – L’environnement aux États-Unis : entre protection de la nature, exploitation des ressources et transformation des milieux depuis le XIXe siècle ; les rôles respectifs de l’État fédéral et des États fédérés	

	<u>Jalon 6</u> - Les États-Unis et l'environnement à l'échelle internationale (État, firmes transnationales, ONG...)	
--	--	--

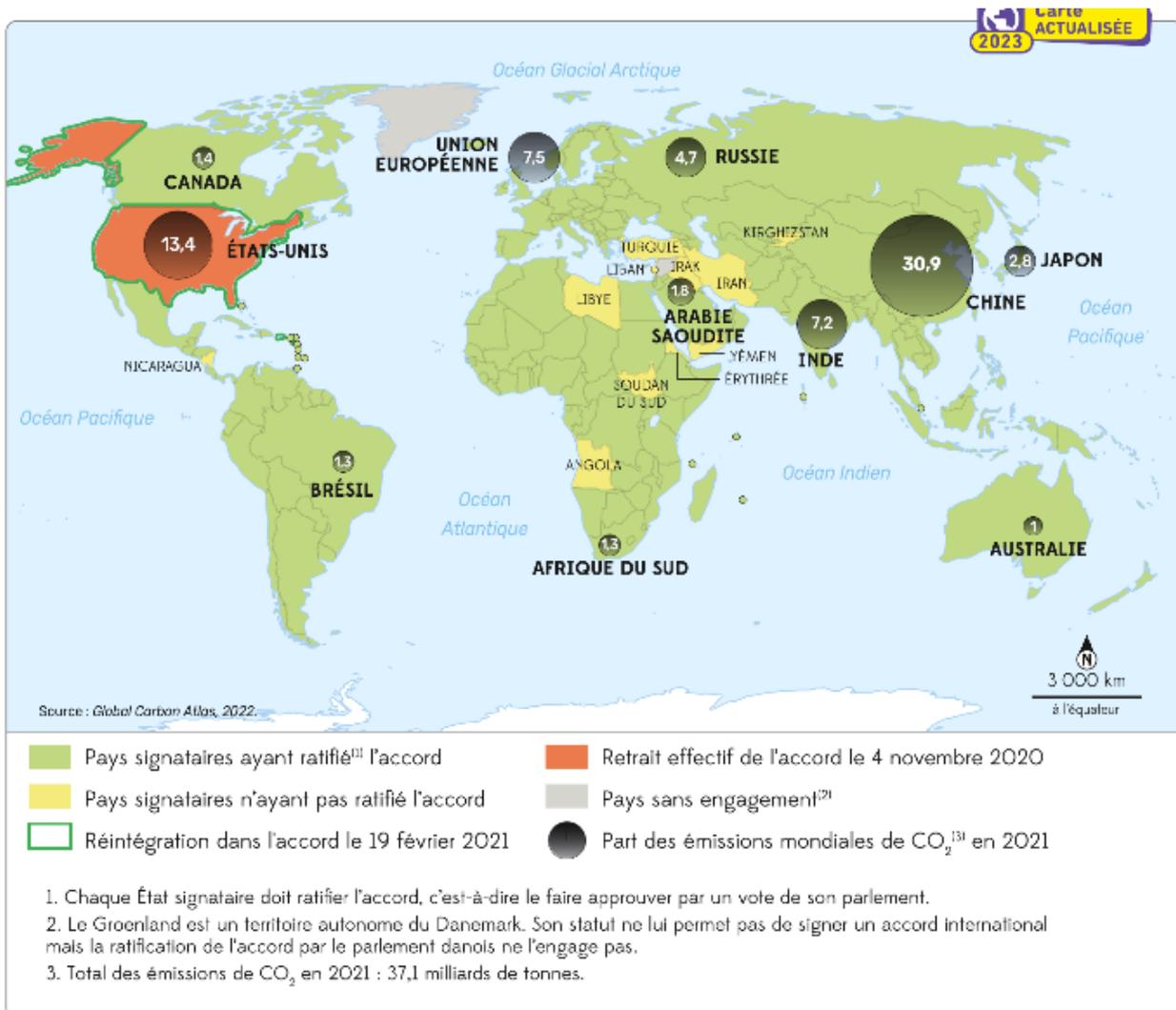
Sujet de dissertation

Sujet : Progrès technique et environnement, du Néolithique à nos jours.

Sujet d'étude critique de documents

Sujet : En analysant et confrontant les documents, vous montrerez les contradictions et tensions autour de la position des Etats-Unis sur la question climatique à l'échelle internationale.

Document 1 – Carte : les Etats-Unis et l'Accord de Paris sur la climat en 2019



Document 2 – Les États-Unis et le réchauffement climatique, le regard d'une historienne et d'un politiste

Récemment devancés par la Chine, les États-Unis ont longtemps été le plus gros émetteur mondial de gaz à effet de serre. Leur part dans les émissions mondiales était de 36 % quand les négociations pour une convention climat ont commencé en 1990. [...] À ce jour, les Américains continuent d'afficher des émissions par tête parmi les plus hautes des pays industrialisés. Il n'est donc guère surprenant qu'observateurs et négociateurs aient toujours considéré ce pays comme un acteur incontournable de toute solution au problème climatique. [...] Les scientifiques américains ont été déterminants dans la mise à l'agenda du problème au niveau international. Les États-Unis sont la première puissance scientifique dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale et la science américaine domine dans quasiment toutes les disciplines. À quelques exceptions près, les premiers rapports d'expertise sur le changement climatique ont tous été américains et les scientifiques américains ont joué un rôle déterminant dans la mise en place des programmes globaux de recherche sur l'atmosphère et les changements climatiques. Les États-Unis sont donc le pays des lanceurs d'alerte en même temps que la puissance récalcitrante des négociations climatiques.

Stefan C. Aykut⁴ et Amy Dahan⁵, *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales*, Presses de Sciences Po, 2015.

⁴ Stefan C. Aykut est politiste et sociologue

⁵ Amy Dahan est mathématicienne et historienne des sciences.

Thème 6 – L'enjeu de la connaissance



Axe 1 : Produire et diffuser des connaissances

A / Produire et diffuser des connaissances à l'époque moderne

De la révolution de l'imprimerie au XVe siècle à l'encyclopédisme du XVIII^e siècle, une véritable soif de connaissances touche l'Europe. Des communautés savantes, nationales et internationales, renouvellent tous les domaines de la science. Organisées en réseaux, elles produisent et diffusent des connaissances grâce à leurs correspondances, aux journaux savants qui se multiplient à partir des années 1660, dans le cadre d'une sociabilité de salon ou bien en organisant des expériences publiques (comme celles sur l'électricité au XVIII^e siècle).

La maîtrise des connaissances est un critère important de la puissance des États. Aussi les monarchies encouragent-elles la création d'académies, de sociétés d'agriculture ou de médecine, d'observatoires. C'est sur demande de Louis XIV que les Cassini, savants d'origine italienne, cartographient le territoire français.

La production et la diffusion de la connaissance se heurtent à plusieurs freins. Les autorités religieuses exercent un pouvoir intellectuel qui peut les conduire à contester certaines découvertes. Ainsi Galilée est-il condamné par l'Église en 1633 pour sa thèse sur l'héliocentrisme qui va à l'encontre des croyances établies. Mais le principal frein à la diffusion des savoirs reste l'analphabétisme des populations.

B / Produire et diffuser des connaissances à l'époque contemporaine

Aux XIX^e et XX^e siècles, la démocratisation des sociétés accompagne les progrès de la scolarisation. L'alphabétisation est la condition même de l'exercice du vote et de la citoyenneté. Aussi les lois scolaires se multiplient-elles au XIX^e siècle. Dans des sociétés largement sexistes, l'alphabétisation des filles accuse un net retard sur celle des garçons. En outre, l'enseignement secondaire et supérieur reste longtemps réservé à une élite, elle aussi masculine. L'accès à l'université se démocratise dans le dernier tiers du XX^e siècle.

Entre coopération et compétition, les États restent attentifs aux conditions de production de la connaissance. C'est pourquoi ils tentent d'encadrer les recherches scientifiques sur la radioactivité, un domaine marqué par des avancées considérables entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle. Les brevets peuvent être considérés comme un critère d'évaluation des politiques scientifiques mises en place par les États. La puissance hégémonique de l'anglais soulève des interrogations.

Au XX^e siècle, de nouveaux outils de diffusion des connaissances apparaissent. Viennent s'ajouter à la presse, déjà florissante à la fin du XIX^e siècle, la radio dans les années 1920, la télévision à partir des années 1950, Internet depuis les années 1990. Touchant un public élargi, ces médias facilitent la diffusion et la vulgarisation des connaissances.

C / Produire et diffuser des connaissances aujourd'hui, des blocages et des inégalités à surmonter

Certains États mettent en place des dispositifs pour limiter la diffusion des connaissances. C'est le cas des États autoritaires (Chine) ou dictatoriaux (Corée du Nord) qui surveillent étroitement les milieux intellectuels ou scientifiques et limitent l'accès des populations aux savoirs en contrôlant les usages d'Internet.

À toutes les échelles, des inégalités persistent dans l'accès des populations aux connaissances. Ces inégalités peuvent être territoriales, sociales ou générationnelles. Résoudre la fracture numérique est un enjeu démocratique majeur. L'alphabétisation des filles reste un défi à relever dans de nombreuses régions du monde.

Axe 2 : La connaissance, enjeu politique et géopolitique

A / La connaissance au service du pouvoir politique

La connaissance est indispensable à toute forme de décision politique. Au cours du XX^e siècle, l'action de l'État s'étend à des domaines nouveaux (économie, santé, recherche...). L'action publique nécessite donc la maîtrise de dossiers toujours plus nombreux et divers afin d'agir efficacement. Les dirigeants s'entourent donc de conseillers, commandent aux experts et savants de grandes enquêtes pour comprendre les besoins et adapter leurs décisions.

La question de la collecte et du contrôle des connaissances est essentielle à la sécurité de l'État. Dans les situations de conflits (Seconde Guerre mondiale, guerre froide), le renseignement intérieur et extérieur est décisif. Il permet une surveillance approfondie de certaines catégories de populations jugées dangereuses (ressortissants du pays adverse, espions infiltrés), mais il permet aussi de mener des opérations de déstabilisation de l'ennemi ou de ses alliés, notamment par la circulation de fausses informations ou les opérations militaires secrètes. Dans les dictatures, la stabilité du pouvoir est fondamentale et l'État n'hésite alors pas à espionner sa population pour éviter les contestations.

Le niveau technologique d'un État détermine en partie sa puissance militaire. Les avancées scientifiques sont souvent liées à un programme militaire avant d'être diffusées au reste de la société. C'est le cas, par exemple, pour les origines du réseau Internet. La connaissance détermine les capacités de défense des gouvernements, comme le montrent par exemple les recherches sur l'arme atomique au cours de la Seconde Guerre mondiale.

B / La connaissance au cœur des enjeux économiques contemporains

Connaissance, technique et économie sont intimement liées. Les avancées scientifiques permettent des évolutions techniques qui influencent les cycles de l'économie. Pour l'économiste Schumpeter, l'innovation est au cœur de la croissance par le processus de destruction créatrice.

Les formes de croissance économique contemporaine dépendent moins des ressources en matières premières que des impératifs de l'innovation. Cette économie de la connaissance implique des politiques visant le développement des activités liées à la connaissance et la haute technologie.

Les activités liées au savoir scientifique deviennent ainsi des stratégies de développement économique. L'État peut soutenir des activités de recherche et développement (R&D), tout comme chercher à attirer les étudiants et les chercheurs les plus qualifiés (*brain drain*).

C / Les connaissances entre rivalités et coopération

La connaissance scientifique participe de la politique de puissance des États. Indispensable en matière de *hard power* pour la supériorité de l'armement, elle est également essentielle pour assurer le *smart power* d'un État. Depuis 1945, les États-Unis constituent la puissance mondiale dominante. Ils s'inquiètent néanmoins aujourd'hui des ambitions et des programmes de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur menés par la Chine.

Les enjeux liés à la connaissance sont au cœur des relations internationales. La production et la diffusion des avancées scientifiques suscitent compétition, voire concurrence entre les différentes universités comme l'attestent les débats autour du classement de Shanghai. Mais la science est aussi un lieu de coopération pour réaliser des programmes de recherches ambitieux et coûteux ou pour répondre à des questions transnationales tels les problèmes environnementaux.

Conclusion : Le cyberspace : conflictualité et coopération entre les acteurs

A / Un espace immatériel

Le cyberspace est un espace immatériel complexe qui émerge au début des années 1990. Il désigne l'ensemble des systèmes numériques d'échange de données. Il se décompose en trois couches superposées : physique (câbles, serveurs...), numérique (systèmes d'exploitation et applications) et informationnelle. Perçu comme un espace de liberté, il est également difficilement contrôlable.

De multiples acteurs coopèrent et s'affrontent dans le cyberspace. Des acteurs traditionnels (individus, entreprises, acteurs publics) et de nouveaux acteurs nés du numérique (hackeurs, associations « hacktivistes ») l'investissent. Il est au cœur d'enjeux économiques et notamment de l'exploitation commerciale de nos données privées, notamment de la part des géants du numérique (GAFAM).

B / Une source de conflits

Le cyberspace fait l'objet de menaces numériques variées. Hameçonnage, espionnage, sabotage (*ransomware* comme *WannaCry* en 2017) et subversion (tentative d'ingérence russe dans l'élection présidentielle américaine de 2016) constituent les cyberattaques les plus courantes. Des conflits liés au cyberspace éclatent à petite et à grande échelles. Le cyberspace reflète les tensions internationales entre grandes puissances, notamment entre les États-Unis et la Russie, et génère des conflits d'aménagement à l'échelle locale (implantation de *data centers* à Plaine Commune au nord de Paris).

Le contrôle du cyberspace devient une priorité stratégique pour les États. Le risque de paralysie lié aux cyberattaques incite les États à se mobiliser. En France, la cyberdéfense est un enjeu partagé entre coopération européenne et souveraineté nationale (ANSSI). Certains

lanceurs d'alerte comme Edward Snowden en 2013 dénoncent les dérives sécuritaires liées à la surveillance généralisée du cyberspace, susceptibles de restreindre les libertés individuelles.

C / Un enjeu de coopérations

Aucun traité contraignant n'encadre le cyberspace. États-Unis, Chine et Russie sont en désaccord sur la place que doit prendre l'État dans sa gouvernance. Des mesures sont adoptées au niveau international, via l'ONU et ses groupes d'experts ou le Conseil de l'Europe (Convention de Budapest contre la cybercriminalité), mais la coopération internationale pour réguler l'espace numérique est difficile à mettre en œuvre.

Les acteurs non étatiques s'invitent à la table des négociations. Entreprises privées (Microsoft), experts et société civile se mobilisent pour inciter les États à élaborer des lois permettant de garantir les libertés individuelles et la sécurité des utilisateurs d'Internet.

Suggestions de ressources

- ***Snowden***, Oliver Stone, 2016 (retrace la révélation de l'affaire des collectes illégales d'informations menée par la NSA au nom de la lutte anti-terroriste).
- ***Imitation Game***, Morten Tyldum, 2014 (adaptation de la biographie d'Alan Turing, concepteur d'une machine de décryptage, ancêtre de l'ordinateur, pendant la Seconde Guerre mondiale).
- ***Il m'a appelée Malala***, Davis Guggenheim, 2015 (un documentaire qui retrace le parcours de Malala Yousafzai)
- ***Radioactive***, Marjane Satrapi, 2019 (un biopic sur Marie Curie).
- ***Oppenheimer***, Christopher Nolan, 2023 (un biopic sur le responsable du Projet Manhattan ayant développé la bombe nucléaire, avec aussi la question de l'espionnage).
- ***La Bataille de l'eau lourde***, Jean Dréville, 1948 (relate une mission véridique de sabotage en 1943, contre une usine qui distille de l'eau lourde pour le compte de l'Allemagne nazie, nécessaire à la production de l'uranium enrichi).
- ***À la poursuite d'Octobre rouge***, John McTiernan, 1990 (adaptation d'un très bon roman d'espionnage sur la dissuasion nucléaire et les services de renseignement pendant la guerre froide).
- ***Docteur Folamour***, Stanley Kubrick, 1964 (un général américain lance une offensive contre l'URSS à la suite d'un faux renseignement, mettant toute la planète en danger).
- ***Hackers***, Michael Mann, 2015 (un pirate informatique accepte, en échange de sa liberté, de collaborer avec le FBI et le gouvernement chinois pour démanteler un puissant réseau de cybercriminels qui menacent de plonger le monde dans le chaos).

- ***Dopamine*** (série : Facebook, Instagram...), Léo Favier, Arte, 2019 ([lien vers les vidéos](#)) (sur la question des données numériques et de l'utilisation des applications).

<u>Thème 6 - L'enjeu de la connaissance</u>		<u>Evénements / Citations</u>
Introduction : Qu'est-ce que la connaissance ?		
Axe 1 - Produire et diffuser des connaissances	<u>Jalon 1</u> - Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI ^e siècle à nos jours dans le monde	
	<u>Jalon 2</u> - Produire de la connaissance scientifique : recherche et échanges des hommes et des femmes de science sur la question de la radioactivité de 1896 aux années 1950	
Axe 2 - La connaissance, enjeu politique et géopolitique	<u>Jalons 3</u> - Le renseignement au service des États : les services secrets soviétiques et américains durant la guerre froide	
	<u>Jalon 4</u> - Circulation et formation des étudiants, transferts de technologie et puissance économique : l'exemple de l'Inde	
Objet de travail conclusif - Le cyberspace : conflictualité et coopération entre les acteurs	<u>Jalon 5</u> - Le cyberspace, entre réseaux et territoires (infrastructures, acteurs, liberté ou contrôle des données...)	
	<u>Jalon 6</u> - Cyberdéfense, entre coopération européenne et souveraineté nationale : le cas français	



Sujet de dissertation

Sujet : La connaissance au service d'une politique de développement de la puissance.

Sujet d'étude critique de documents

Sujet : A partir de l'étude critique de ce document, montrez que celui-ci permet de comprendre quels acteurs et enjeux animent la recherche scientifique en France.

Document 1 – La création du CNRS en France en 1939

L'Allemagne avait créé en 1911 la Kaiser-Wilhelm Gesellschaft (aujourd'hui intégrée au Max-Planck Institut); les États-Unis s'étaient dotés au début du XXe siècle, grâce à des fondations privées (Rockefeller, Carnegie) d'institutions consacrées à la recherche. La France, malgré les préconisations et les premières réalisations de Pasteur à la fin du XIXe siècle et de Marie Curie après la Première Guerre mondiale, ne participe que lentement à ce mouvement mondial d'organisation de la recherche scientifique. [...] À partir des années 1930, les divers gouvernements multiplient les initiatives pour rattraper ce retard et organiser la recherche française, de manière un peu brouillonne au départ. Comme il l'est pour la diffusion des sciences avec la création du Palais de la Découverte⁶ (1937), le prix Nobel de physique Jean Perrin (1870-1942) est à la manœuvre sur le sujet, dès le début de la décennie. C'est le gouvernement de Front populaire qui assurera une certaine unité à cette ambition. Irène Joliot-Curie (mars-septembre 1936), prix Nobel elle aussi, puis Jean Perrin sont sous-secrétaires d'État à la recherche scientifique auprès du ministre de l'Éducation nationale Jean Zay (1904-1944). Malgré la chute du Front populaire en juin 1937 (le poste ministériel de la recherche scientifique disparaît alors), Zay conserve son portefeuille jusqu'en septembre 1939, et continue à s'appuyer sur Jean Perrin : le décret organisant le CNRS est publié le 24 octobre 1939.

Denis Guthleben, « 19 octobre 1939: la création du CNRS », Bibnum [en ligne], 1 novembre 2013, consulté le 1^{er} mars 2020.

⁶ Musée et centre culturel scientifique situé à Paris.



Grand Oral

Qu'est-ce que le Grand Oral ?

Il s'agit de l'une des quatre épreuves terminales de votre cycle : philosophie, écrit de la spécialité 1, écrit de la spécialité 2 et **Grand Oral**. Le coefficient du Grand Oral est de 10 (sur 100). Cette épreuve se compose de trois temps :

1. **Temps de préparation (20 mn.)** : il s'agira de remettre en ordre vos idées et/ou un support pour le jury (facultatif).
2. **Temps de présentation (10 mn.)** : vous exposez les motivations qui vous ont conduit au choix de la question, présentez la question puis y répondez.
3. **Temps d'échange (10 mn.)** : le jury composé de deux enseignants (un enseignant de votre spécialité et un enseignant non-spécialiste) vous interroge pour vous permettre d'approfondir votre propos.

Le but de cette épreuve est d'évaluer plusieurs compétences :

- La qualité de la prestation orale, c'est-à-dire sa capacité à capter l'attention, soutenir un discours, etc...
- La qualité de la prise de parole en continu, c'est-à-dire la gestion du temps, la ponctuation du discours, etc...
- La qualité des connaissances.
- La qualité de l'interaction avec les membres du jury, c'est-à-dire la capacité à réagir à une interrogation, à la reformuler, à prendre l'initiative dans l'échange, etc...
- La qualité et la construction de l'argumentation et de la démonstration.

Comment choisir son sujet de Grand Oral

Le choix des questions problématisées doit être en lien avec les programmes du cycle terminal des deux enseignements de spécialité que vous suivez en Terminale. Elles peuvent soit être transversales aux programmes de ces deux enseignements de spécialité, soit porter sur un point précis du programme de l'enseignement choisi.

Il s'agit de l'un des rares moments de votre scolarité où vos centres d'intérêt peuvent devenir des objets d'étude et de recherches : saisissez cette opportunité ! Pour vous approprier cette démarche, remplissez le schéma ci-dessous. D'abord, la première case, dans laquelle vous inscrirez les thèmes et/ou axes et/ou jalons qui vous ont intéressé en première et ceux qui seraient susceptibles de vous intéresser en terminale. Ensuite, la deuxième case, dans laquelle vous inscrirez vos centres d'intérêt. Il peut s'agir d'une multitude de thématiques (sport, art, actualité, etc.). A partir de ces deux cases, il s'agira de croiser les données pour produire de potentiels sujets à inscrire dans la troisième case. Aidez-vous en vous appuyant sur les deux exemples ci-dessous :

Les thèmes d'HGGSP qui m'ont intéressé en 1^{ère} et/ou en Term.

Ex : Thème 2 de 1^{ère} - Analyser les dynamiques des puissances internationales

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les sujets et/ou passions qui m'animent

Ex : La musique

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Idées de sujets pensés à partir des deux catégories précédentes

Ex : L'Eurovision est-il un concours de chant ou une compétition diplomatique ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

